



RAPPORT DE GESTION

Du Conseil d'Administration
à l'Assemblée Générale

Exercice 2021

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20220915-de-15092022-02-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

SOMMAIRE

I. Présentation de la société.....	- 4 -
A. Généralités	- 4 -
a) Champ d'intervention	- 4 -
b) Portefeuille de commandes	- 4 -
B. Établissement des comptes annuels.....	- 6 -
a) Comptes annuels.....	- 6 -
b) Conventions réglementées	- 6 -
c) Commissaire aux comptes	- 6 -
C. Données sociales et environnementales.....	- 7 -
a) Effectif	- 7 -
1. <i>Effectif par type de contrat</i>	- 7 -
2. <i>Effectif par catégorie</i>	- 8 -
3. <i>Travailleurs handicapés</i>	- 8 -
b) Les agences de l'île et la répartition du personnel	- 8 -
1. <i>Les embauches</i>	- 8 -
2. <i>Renouvellement CDI</i>	- 9 -
3. <i>Les départs</i>	- 9 -
c) Démographie	- 9 -
Egalité homme - femme	- 9 -
d) Focus stagiaire	- 10 -
e) Formation professionnelle continue.....	- 10 -
f) Activités du CSE.....	- 11 -
g) Indicateurs financiers.....	- 11 -
II. Activité de la société.....	- 13 -
A. Bilan comptable de l'exercice 2021	- 13 -
a) Évolution du chiffre d'affaires	- 14 -
b) Charges non déductibles	- 15 -
c) Le résultat analytique.....	- 15 -
d) La trésorerie	- 16 -
e) Contrats conclus hors actionnariats	- 19 -
B. Activité en matière de recherche & développement	- 21 -
C. Bilan des 5 derniers exercices.....	- 21 -



a)	Chiffre d'affaires et résultat.....	- 22 -
b)	Capitaux propres	- 24 -
c)	Tableau des résultats des 5 derniers exercices	- 25 -
D.	Perspectives d'avenir et Budget 2022	- 26 -

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20220915-de-15092022-02-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022



En vertu de l'ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017 sur les informations devant figurer au rapport de gestion et instaurant le rapport sur le gouvernement d'entreprise, le présent rapport de gestion fait état de l'activité de la société sur l'exercice 2021.

Le rapport sur le gouvernement d'entreprise est présenté dans un document joint au présent rapport de gestion.

I. Présentation de la société

A. Généralités

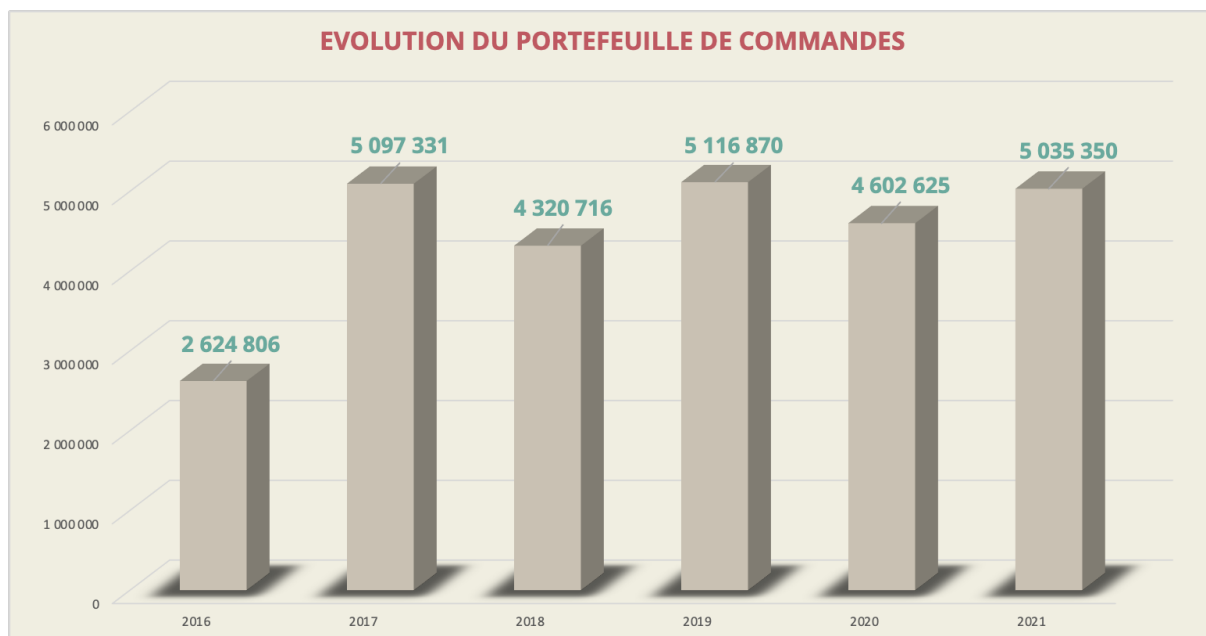
a) Champ d'intervention

- En 2019, Énergies Réunion est devenue **HORIZON REUNION**, suite à un changement de dénomination sociale approuvé par l'Assemblée générale Extraordinaire du 12/02/2019.
- HORIZON REUNION, Société Publique Locale (SPL) créée en juillet 2013, a pour cœur de métier la valorisation énergétique et environnementale du territoire de la Réunion en général, et de celui de ses actionnaires en particulier.
- Elle accompagne les collectivités actionnaires dans la mise en œuvre de projets visant à une autonomie énergétique en 2030.
- Dans le cadre de la loi du 17 août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte, HORIZON REUNION a procédé à une modification de son objet social sur l'exercice 2016, devenant « agence régionale de l'environnement et agence locale de l'énergie et du climat ».

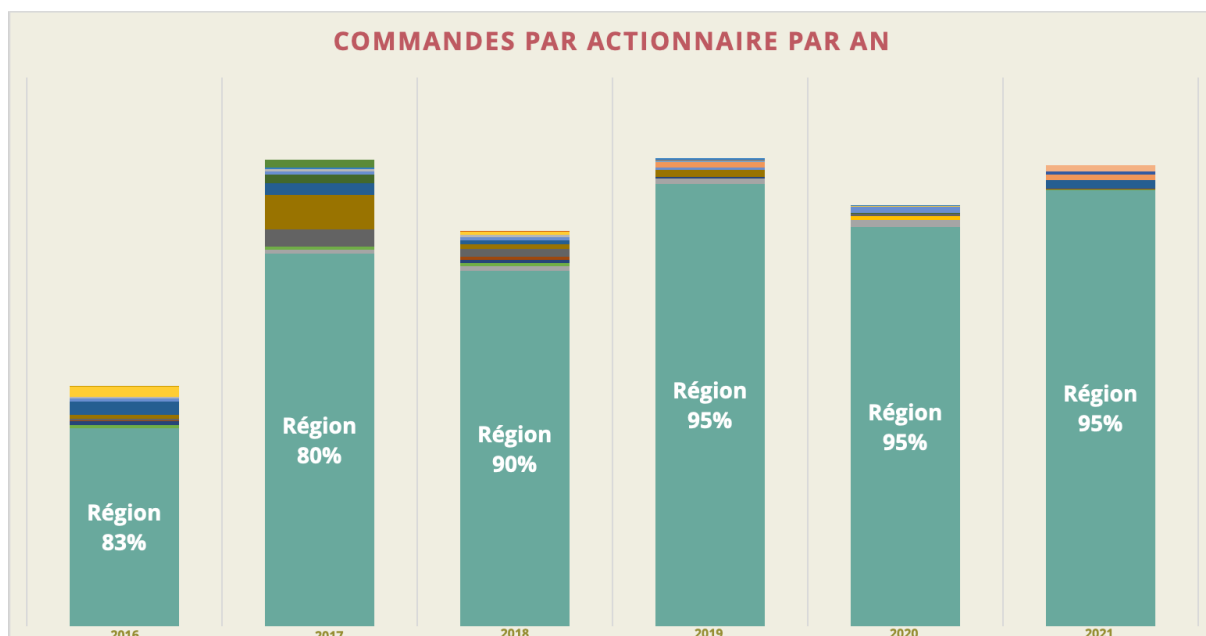
b) Portefeuille de commandes

L'évolution du portefeuille de commandes est la suivante (2016-2021) :

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20220915-de-15092022-02-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022



Le poids des commandes par actionnaire, sur les 5 derniers exercices, est présenté dans le graphique suivant :



Depuis la création de la société (2nd semestre 2013), la SPL HORIZON REUNION a vu son volume d'affaires progresser au fil des exercices : la progression est de **+92%** entre 2016 et 2021.

L'actionnaire majoritaire, la Région Réunion, reste le principal apporteur d'affaires. Toutefois, depuis 2015, et surtout depuis l'augmentation de capital réalisée en 2021, d'autres actionnaires viennent augmenter le portefeuille de commandes de manière significative.

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20220915-de-15092022-02-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022



Entre 2020 et 2021, le niveau des commandes voit son volume augmenter de **+9,4%** en raison principalement de :

- La hausse des commandes de la Région (+7,3%) qui s'explique par :
 - la progression du CPI relatif au dispositif Ecosolidaire (+62%) ;
 - l'arrêt des EIE , largement compensé par les actions SARE (montant total de la rémunération prévue aux CPI : 850 K€, contre 69 K€ pour le CPI EIE 2020) ;
 - qui compensent la diminution du nombre de diagnostics Slime (5374 diagnostics en 2021 contre 5526 en 2020), la non reconduction du CPI Dispositif Population de 2020 (-210 K€), la diminution du CPI afférent aux étude sur la Canne (-36 K€) ;
- Le CPI AMO Énergie signé avec la commune de St Pierre pour 92 K€ ;
- Le CPI Accompagnement à la mise en œuvre de l'arrêté tertiaire et Actions d'économie d'énergie sur patrimoine signé avec la commune de St André (63 K€) ;
- Les CPI signés avec la commune de St Philippe pour un total de 35 K€ : AMO Projets photovoltaïques des bâtiments communaux et Tableau de bord énergie des bâtiments municipaux.

Un Rapport d'activités technique est fourni en annexe 9 du présent rapport de gestion, détaillant les différentes actions et projets réalisés et suivis par HORIZON REUNION pour le compte de ses différents actionnaires.

B. Établissement des comptes annuels

a) Comptes annuels

Les comptes annuels ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les exercices précédents.

b) Conventions réglementées

Aucune convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice 2021.

c) Commissaire aux comptes

En application de l'article 26 des statuts de la SPL, M. Pierre BERTRAND et M. Ibrahim INGAR ont été respectivement nommés aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire et de commissaire aux comptes suppléant par l'assemblée générale constitutive du 4 juillet 2013.

Accusé de réception en préfecture 974-219740230-20220915-de-15092022-02-DE Date de télétransmission : 30/09/2022 Date de réception préfecture : 30/09/2022

Conformément à la loi et aux dispositions statutaires, leur mandat a pris fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes du sixième exercice, soit à l'AG du 17 juin 2019 statuant sur les comptes 2018.

Au cours de l'exercice 2019, une mise en concurrence a été organisée afin de désigner le commissaire aux comptes titulaire et le suppléant, dans le respect des règles et principes de la commande publique auxquels est soumise la SPL.

A l'issue de la procédure de mise en concurrence, l'AG du 17 juin 2019 a nommé le commissaire aux compte et son suppléant pour 6 années (**2019-2024**) : la SARL EXCO AUDIT BERTRAND, représentée par M. Pierre BERTRAND, a été ainsi nommée commissaire aux comptes titulaire et la société ACA EXCO, représentée par M. Panayotis LIOLIOS, commissaire aux comptes suppléant.

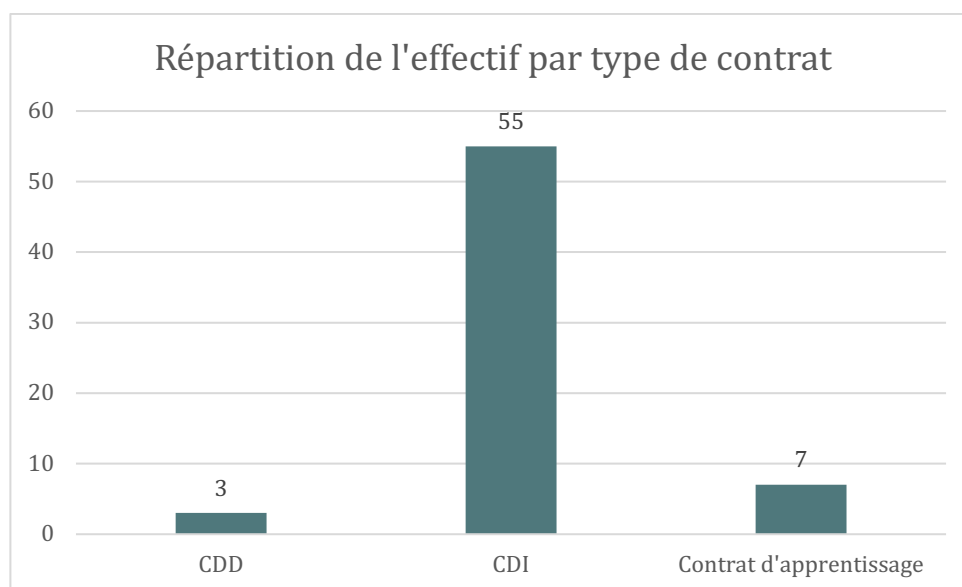
C. Données sociales et environnementales

a) Effectif

Au 31 décembre 2021, la société Horizon Réunion s'appuie sur un effectif de **65 salariés**, ce qui représente **56 ETP** (équivalent temps plein).

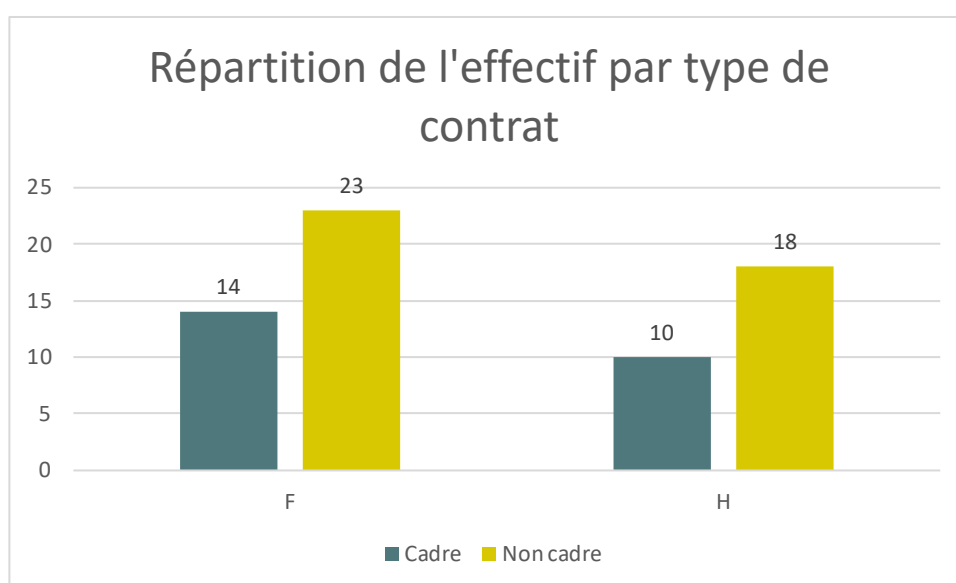
1. Effectif par type de contrat

Graphique 1 : Répartition de l'effectif selon le type de contrat au 31/12/2021



2. Effectif par catégorie

Graphique 2 : répartition de l'effectif par catégorie



3. Travailleurs handicapés

Au 31 décembre 2021, la société compte 2 salariés reconnus travailleurs handicapés.

b) Les agences de l'île et la répartition du personnel

Au 31 décembre 2021, la société possède 4 agences. Les salariés se répartissent de la manière suivante :

- 39 salariés à l'agence de Portail 2 (60%) ;
- 7 salariés à l'agence de Portail 1 (11%) ;
- 6 salariés à l'agence de Savanna (9%)
- 13 salariés à l'agence de LA MARE (20%).

1. Les embauches

Au 31 décembre 2021, 11 nouvelles embauches ont été recensées contre 12 départs.

Parmi les embauches, on retrouve :

- l'embauche de 1 salariés en CDI
- l'embauche de 6 apprentis au service technique



- l'embauche de 4 CDD dont 1 création de poste de Chargé de communication.

2. Renouvellement CDI

4 personnes ont été renouvelées en CDI à la suite de leur CDD à la SPL Horizon Réunion au cours de l'année 2021.

3. Les départs

Nous pouvons recenser 12 départs au 31 décembre 2021.

Les causes de ces départs sont principalement dues :

- au non renouvellement des contrats arrivés à échéance, notamment pour 10 salariés dont 7 contrats d'apprentissage / professionnalisation.
- à une démission en novembre suite à un congé sabbatique de 11 mois.
- à une rupture conventionnelle en avril.

c) Démographie

Au 31 décembre 2021, l'âge moyen des salariés est de 31 ans.

Egalité homme – femme

La société se compose au 31 décembre 2021, de **28 Hommes et de 37 femmes**.

Bien qu'ayant à cœur de garantir l'égalité homme/femme au sein de la société, le score Index publié depuis 2018 est en deçà des espérances de la société.

La société a souhaité faire de l'égalité professionnelle un enjeu de la politique salariale de la société. Les partenaires sociaux et la Direction de la SPL se sont entendus sur un accord en novembre 2021 en faveur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Cet accord prévoit des dispositions et des actions réalistes et concrètes afin de réduire les inégalités et promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes au sein de la société.

Les champs de négociation fixés par la loi s'articulent autour de 8 thèmes. La mise en œuvre de l'égalité professionnelle au sein de la société défini dans l'accord négocié repose sur les axes de travail suivants :

- La rémunération effective
- L'embauche
- La formation professionnelle
- La promotion professionnelle

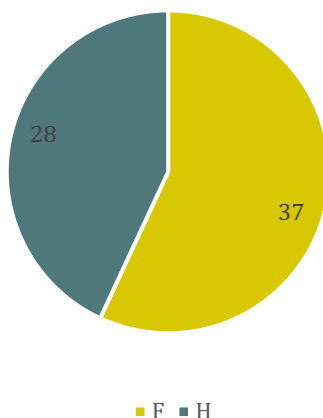
Pour chacun de ces thèmes, le but sera de définir un ou plusieurs objectifs de progression, des actions concrètes et des indicateurs de mesure de ces actions.

Cet accord a été effectif au 1er décembre 2021 et a suivi les formalités de dépôt auprès du Conseil de prud'hommes et de la D(R)EETS.

Graphique 3: Répartition Homme/Femme

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20220915-de-15092022-02-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

Répartition de l'effectif par genre



d) Focus stagiaire

La SPL a accueilli 13 stagiaires au cours de l'année 2021 dont :

- 10 stagiaires de niveau BAC +5 et 1 à Bac+2
- 3 stagiaires en stage d'observation (niveau 3ème).

Les gratifications (indemnité légale hors prime) versées s'élèvent à 14 753 €.

e) Formation professionnelle continue

Dans le cadre de la formation professionnelle continue, **1309 heures de formation** ont été réalisées en 2021 pour un **coût global HT de 11 825 €**, pour une durée totale de 340 heures de formation dispensées.

Tableau 4 : Répartition du coût de la formation par thème

Type de formation	Coût pédagogique HT
Administratif/Juridique	1611,00 €
Energie	1700,00 €
Habilitation électrique	4114,00 €
Logiciel / informatique	4400,00 €
Total	11 825,00 €

Graphique 5: Répartition des heures de formation par thème

Type de formation	Nbr d'heure
Administratif/Juridique	14
Energie	42,5
Habilitation électrique	157,5
Logiciel / informatique	126
Total général	340

f) Activités du CSE

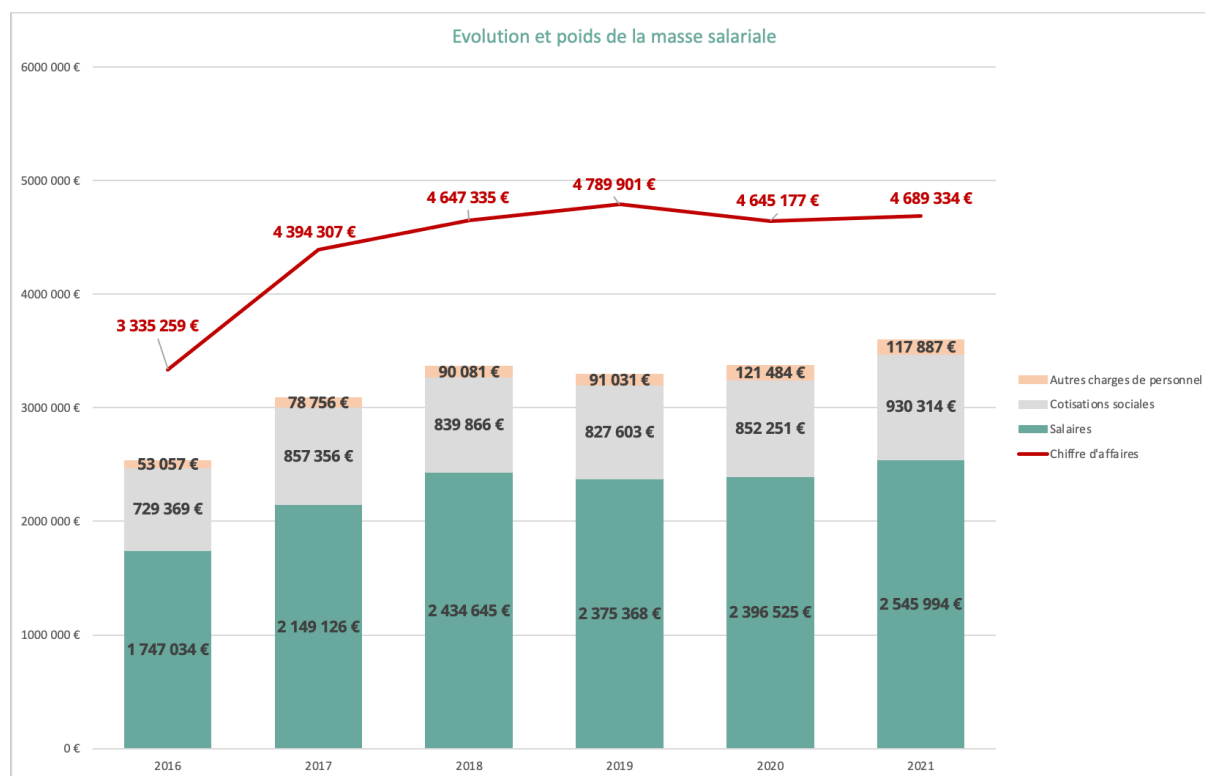
La société verse 0.55% de sa masse salariale pour financer les activités sociales et culturelles et 0.22% au titre du budget de fonctionnement. Le montant total versé en 2021 est de 18 154,25 €.

Graphique 6: Budget CSE

	Budget fonctionnement 0,22 %	Budget œuvres sociales et culturelles 0,55%
Budget versé au titre de l'année 2020	5 186,93 €	12 967,32 €

g) Indicateurs financiers

L'évolution des indicateurs de masse salariale est résumée dans les tableaux ci-dessous :



Sur la période 2013-2015, la société a supporté la reprise de l'ensemble du personnel ARER et a anticipé des recrutements sur les projets de contrats afin d'être opérationnelle dès la signature de ceux-ci : les charges de personnel ont pesé sur le résultat.

A partir de l'exercice 2015, une diminution des charges de personnel s'est opérée via une baisse des effectifs.

Sur l'exercice 2021, les salaires progressent de 6,2% suite à :

- l'octroi d'un 13^e mois à l'ensemble des salariés ayant plus de 24 mois d'ancienneté au 1^{er} janvier de l'année N+1, quel que soit le type de contrat (cette disposition est incluse dans l'accord d'entreprise signé le 30/04/2021) ;
- l'octroi du Forfait mobilité durable (également inclus dans l'accord d'entreprise) ;
- l'octroi d'une prime « Macron » de 100 € nets à l'ensemble des salariés, exonérée de charges salariales et patronales, sur le mois de décembre 2021.

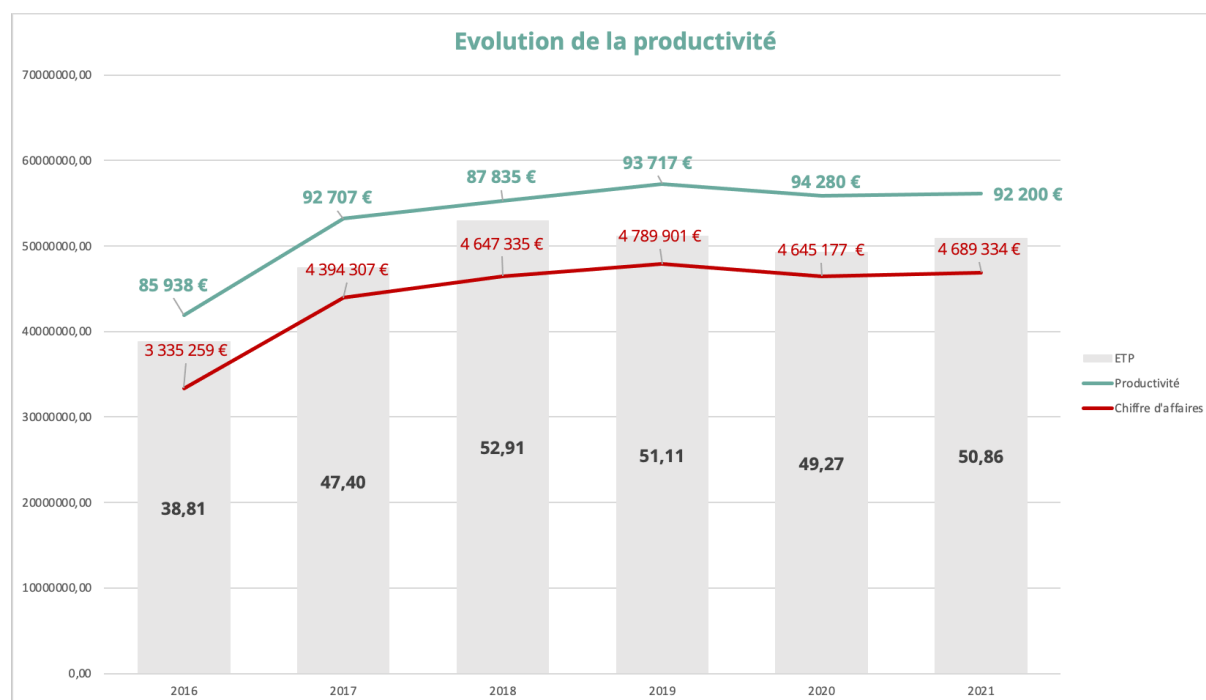
Les Autres charges de personnel sont en diminution par rapport à 2020 (-4%) : il s'agit des indemnités versées aux stagiaires, des matériels de protection sanitaire (masques, gel hydroalcoolique) acquis par la société et distribués à l'ensemble des salariés et de la participation de l'entreprise au CSE (18 K€).

La productivité s'améliore entre 2015 et 2019, la société voyant ses commandes et son chiffre d'affaires progresser alors qu'elle contient ses besoins en ressources humaines et rationalise l'affectation des équipes opérationnelles. Après une baisse sur l'exercice 2020, le chiffre d'affaires a progressé de 1,2% en 2021.

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20220915-de-15092022-02-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

embauches réalisées sur des projets non terminés au niveau technique, elle est supérieure à son niveau de 2017 en s'établissant à plus de 93 K€ sur l'exercice 2019.

La productivité montre une baisse de -2,2% sur l'exercice 2021, résultant de la hausse des salaires, plus importante que la hausse du chiffre d'affaires.



Les effectifs sont exprimés en Équivalents Temps Plein calculés sur les heures travaillées.

II. Activité de la société

A. Bilan comptable de l'exercice 2021

Le chiffre d'affaires est évalué à 4.689.334 € (4.645.177 € en 2020, soit une évolution de +1%).

Le compte de résultat affiche un total des produits d'exploitation de 5.191.282 € (5.121.562 € en 2020) et un total de charges d'exploitation de 5.048.523 € (4.843.155 € en 2020), dégageant ainsi pour l'exercice 2021, un résultat d'exploitation positif de 142.759 € (278.407 € en 2020).

Le total des produits d'exploitation comprend principalement :

- 4.689.334 € (4.645.177 € en 2020) de chiffre d'affaires net liés aux prestations de services,
- 305.762 € (404.545 € en 2020) de subventions d'exploitation liés à des actions,
- 60.000 € d'aide à l'embauche pour les contrats pro (dispositif ex...

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20220915-de-15092022-02-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

Le résultat net s'établit à 118.364 € (bénéfice de 207.075 € en 2020), compte tenu :

- De frais financiers afférents aux cessions de créances Dailly pour 7.379 € ;
- De charges exceptionnelles d'un total de 17.025 €, dont 11.357 € de perte sur la subvention Ademe EIE 2019-2020 (refus de l'Ademe sur 60 jours après analyse du service fait sur la base des justificatifs fournis).

Le compte de résultat synthétique se présente comme suit :

En Euros	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	Evol % 2021/2020	Evol % 2020/2019	Evol % 2019/2018
Chiffre d'affaires CPI	4 689 334	4 645 177	4 789 901	0,95%	-3,02%	3,07%
Chiffre d'affaires Subventions	305 762	404 545	228 403	-24,42%	77,12%	-20,47%
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	4 995 095	5 049 722	5 018 304	-1,08%	0,63%	1,70%
Autres produits & subv ^o contrats aidés	60 000	0	9 402		-100,00%	294,70%
SALAIRES	2 545 994	2 396 525	2 375 368	6,24%	0,89%	-2,43%
CHARGES SOCIALES	1 048 201	973 735	918 634	7,65%	6,00%	-0,14%
Achats	92 705	87 950	85 202	5,41%	3,22%	-62,12%
Services Extérieurs	777 185	809 865	770 582	-4,04%	5,10%	19,81%
Autres charges externes	320 049	368 196	363 062	-13,08%	1,41%	-21,96%
Impôts & Taxes	128 201	135 044	165 772	-5,07%	-18,54%	9,06%
RESULTAT D'EXPLOITATION	142 759	278 407	349 085	-48,72%	-20,25%	259,97%
Résultat financier	-7 370	-55 214	-47 973	-86,65%	15,10%	-14,18%
Résultat exceptionnel	-17 025	-24 867	38 732	-31,54%	-164,20%	-298,66%
Crédit d'impôt	0	-8 750	-6 250	-100,00%	40,00%	25,00%
IMPOT SUR LES SOCIETES						
RESULTAT NET	118 364	207 075	346 094	-42,84%	-40,17%	1202,10%

a) Évolution du chiffre d'affaires

Un état synthétique des 10 principaux contrats sur les exercices 2019, 2020 et 2021 est présenté dans le tableau ci-dessous :

Actionnaire / Partenaire	Actions	2021	2020	2019	% évol 2021/2020
REGION	Précarité énergétique (Slime)	2 314 054 €	2 512 396 €	2 723 896 €	-7,9%
REGION	ECOSOLIDAIRE	680 171 €	430 649 €	432 530 €	57,9%
REGION	SARE A1 A2 A4 B1 B2	594 464 €			N/A
REGION	Chèques Photovoltaïques	234 987 €	52 208 €	142 562 €	350,1%
REGION	ART-MURE	233 489 €	21 450 €		988,5%
REGION	Filières Biomasse	140 632 €	137 275 €	171 808 €	2,4%
REGION	Animation et mise en œuvre du dispositif Chèque PV	61 079 €	186 004 €		-67,2%
REGION	BRAS DES LIANES (maintenance)	93 029 €	75 424 €	54 691 €	23,3%
ETAT-ADEME	OMBREE	53 567 €	34 243 €		56,4%
ST PIERRE	AMO ENERGIE ST PIERRE	34 079 €			N/A
	Sous-Total	4 439 550 €	3 449 649 €	3 525 487 €	28,7%
	Autres conventions et subventions	555 546 €	1 600 072 €	1 492 817 €	-65,3%
	TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	4 995 095 €	5 049 722 €	5 018 304 €	-1,1%

Les principales évolutions sont les suivantes :

- **CPI** : la hausse globale du chiffre d'affaires de +283 K€ (+6,7%) et l'évolution des CPI conclus avec la Région Réunion (fin des contrats Dispositifs de

sensibilisation & accompagnement de la population, Etude macro sur la canne fibre, AMO Mise en place d'un système de management de l'énergie sur 11 sites, baisse du nombre de diagnostics SLIME – compensée par le CPI SARE, la progression des CPI Ecosolidaire et Chèques PV).

- **Mandats** : la baisse du CA de -38 K€ (-25%) correspondant aux conventions de mandat résulte de :
 - la fin de la convention CIVIS - Mobilité électrique solaire pour la flotte ;
 - le transfert de la convention Eclairage public de la Plaine des Palmistes au SIDELEC ;
 - l'absence d'avancement de la convention de rénovation énergétique et thermique du patrimoine bâti de la Plaine des Palmistes ;
 - l'absence d'avancement sur l'AMO réalisation d'une centrale ETM à Bois Rouge (convention conclue avec le PPIEBR).
- **Actions d'intérêt général** : la baisse significative de - 200 K€ (-84%) s'explique par la fin du programme EIE (chiffre d'affaires de 96 K€ en 2020), l'absence de notification du CPI Gouvernance par la Région et l'avancement moins important sur le CPI OER (70% en 2021, contre 95% en 2020) pour une enveloppe globale équivalente.
- **Subventions** : la baisse de -98 K€ (-24%) est due à la fin des EIE compensée par le programme ARTMURE (écart de -36 K€), et la suspension provisoire des subventions Gouvernance et OER, la SPL ne pouvant conclure de contrats hors actionariat : cette problématique est résolue en 2022, la Région devenant le porteur principal de ces 2 actions et reversant les fonds à la SPL pour la réalisation des missions correspondantes.

b) Charges non déductibles

La société n'a pas engagé de dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

c) Le résultat analytique

La comptabilité analytique mise en place à compter du 2^{ème} semestre 2016, a été précisée sur les exercices 2017 et 2018. Le résultat par convention établi est évalué suivant la méthode de l'avancement :

- Sur la base des temps passés, saisis par convention dans le logiciel de gestion des activités (Eurecia),
- Ou sur le nombre de dossiers/visites réalisés lorsque cette donnée objective est prévue au contrat,
- Des dépenses directement affectées à la convention concernée,
- Au prorata du chiffre d'affaires de chaque convention pour les frais de fonctionnement et autres frais financiers.

Le résultat analytique 2021, par service, se décompose comme suit :

Accusé de réception en préfecture 974-219740230-20220915-de-15092022-02-DE Date de télétransmission : 30/09/2022 Date de réception préfecture : 30/09/2022



En Euros	ENR	MDE	RES	SIS	SUPPORT	TOTAL
Chiffre d'affaires CPI	573 894	1 009 593	2 994 225	111 622	0	4 689 334
Subventions	5 335	276 950		23 476	60 000	365 762
Produits d'Exploitation	579 229	1 286 543	2 994 225	135 099	60 000	5 055 095
% CA	11,5%	25,5%	59,2%	2,7%	1,2%	100,0%
Autres Produits et transferts de charges	0	46 761			90 462	137 222
Charges de Personnel	406 066	812 802	1 270 380	121 257	983 691	3 594 195
Frais Généraux	13 368	21 889	241 712	21 901	1 156 492	1 455 362
Résultat d'exploitation	159 795	498 613	1 482 133	-8 059	-1 989 721	142 760
% CA	0	0	0	0	0	0
Résultat Financier					-7 370	-7 370
Résultat Exceptionnel	-5 588	-13 310		28 628	-26 756	-17 025
RESULTAT NET	154 207	485 303	1 482 133	20 570	-2 023 847	118 365
Résultat d'exploitation Support %CA	-230 727	-512 475	-1 192 704	-53 815	0	-1 989 721
Résultat d'exploitation retraité	-70 933	-13 862	289 428	-61 873	0	142 760
Résultat Net Support %CA	-234 684	-521 265	-1 213 160	-54 737	0	-2 023 847
Résultat Net retraité	-80 478	-35 961	268 972	-34 168	0	118 365

Le service RES (précarité) contribue pour 59% au chiffre d'affaires et permet de dégager un résultat d'exploitation positif : c'est à ce service que sont rattachées les conventions Slime et Ecosolidaire.

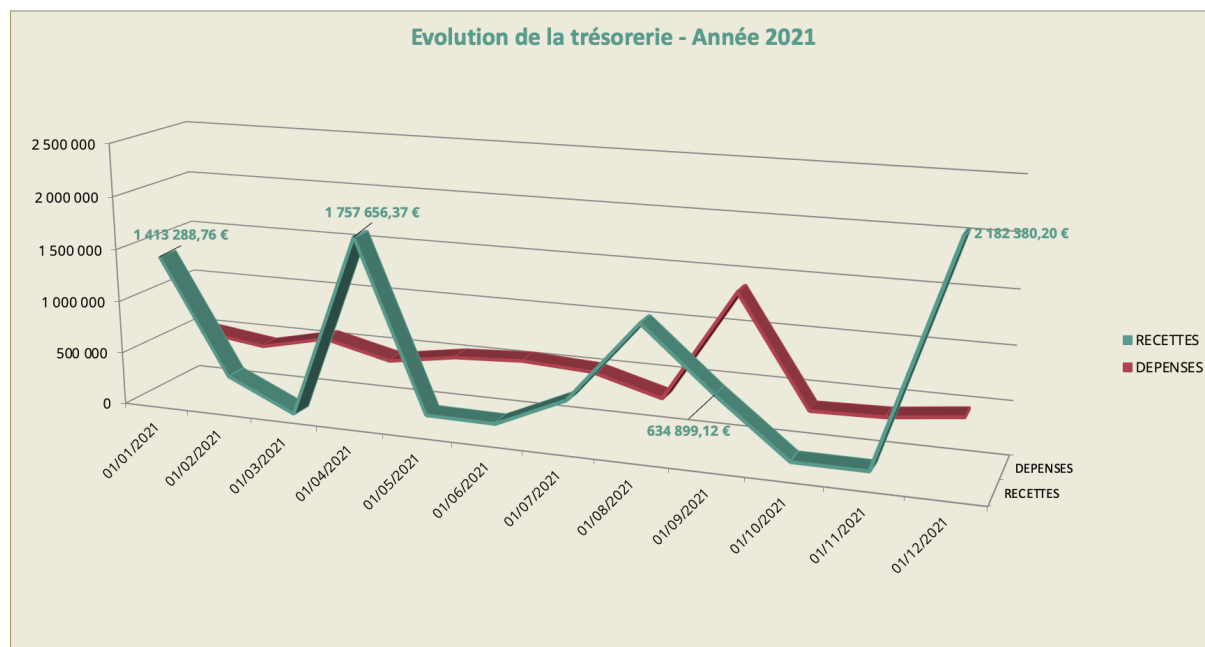
Les charges de personnel non directes (principalement Support) représentent 27% du total de la masse salariale.

Les frais généraux de fonctionnement (affectés aux conventions au prorata du chiffre d'affaires généré) représentent 79% du total des charges d'exploitation.

Le résultat exceptionnel de -17 K€ résulte principalement de la perte de -11 K€ sur la subvention EIE Ademe 2019-2020 (l'Ademe a jugé que 60 jours n'étaient pas justifiés au regard du service fait).

d) La trésorerie

L'évolution de la trésorerie sur l'exercice 2021 est la suivante :



L'évolution de la trésorerie doit être appréciée en tenant compte des délais de règlements Clients et Fournisseurs.

En effet, les modalités de règlement prévues aux différents CPI et conventions de mandat prévoient les versements suivants :

- Un acompte de 30% à 50% du total de la rémunération, à la signature du contrat ;
- Le solde après réception et validation de la facture et des justificatifs prévus au contrat ;
- Dans certains cas : un paiement intermédiaire dont le montant et la période de versement sont estimés au cas par cas.

Dans le même temps, le paiement des factures fournisseurs nécessaires à la réalisation des CPI (dépenses externes) et au fonctionnement général de la société, suit la règle de droit commun, soit : le délai de règlement est fixé au 30^e jour suivant l'exécution des prestations ou la réception des marchandises. Ce délai, dans le cas où il est précisé au contrat, ne peut excéder les 60 jours date de facture (ou 45 jours fin de mois).

L'évolution des délais de règlements est présentée dans le tableau ci-dessous : l'écart entre le versement de la rémunération prévue aux contrats et le règlement des charges d'exploitation illustre le recours de la société à des emprunts à court & moyen terme pour financer son activité, sous forme de cessions de créances Dailly, ce qui génère des frais financiers importants, qui viennent grever le résultat.

En Euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Chiffre d'affaires	3 016 442	3 621 459	4 586 793	4 934 521	5 018 303	5 049 722	5 004 221
Créances Clients	746 964	2 133 975	2 220 608	1 521 593	1 672 150	3 240 657	952 814
Délai de règlement en jours	89,1	212,1	174,3	111,0	120,0	231,0	68,5
Achats (frais généraux)	942 208	1 045 998	1 132 209	1 309 619	1 188 475	1 177 423	1 136 764
Dettes Fournisseurs	145 387	313 156	134 275	193 651	143 429	130 688	127 898
Délai de règlement en jours	55,5	107,8	42,7	53,2	43,4	40,0	40,5
Ecart en jours	-34	-104	-132	-58	-77	-191	-28

Sur l'exercice 2021, le délai de règlement Clients a fortement diminué. La société n'a pas eu recours aux cessions de créances Dailly, dont le volume a considérablement baissé compte tenu des remboursements effectués :

En Euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Chiffre d'affaires	3 117 162	3 621 459	4 586 793	4 934 521	5 018 303	5 049 722	5 004 221
Créances Clients	746 964	2 113 975	2 220 608	1 521 593	1 672 150	1 216 359	348 420
Créances Dailly	2 782 550	3 159 039	2 704 525	1 525 783	1 225 041	2 015 173	178 897
%CA	89%	87%	59%	31%	24%	40%	4%
Intérêts Dailly	96 907	34 369	97 299	73 165	77 002	58 364	7 370
%CA	3%	1%	2%	1%	2%	1%	0%
Taux d'intérêt	3%	1%	4%	5%	6%	3%	4%

La balance âgée par actionnaire / partenaire, au 31/12/2021, présente comme suit :

Actionnaire/Partenaire	TOTAL	Solde non échu	de 1 à 30 jours	De 31 à 45 jours	De 46 à 60 jours	Plus de 61 jours
CINOR	21 033,81		19 955,32			1 078,49
CONSEIL DEPARTEMENTAL	19 923,32					19 923,32
MAIRIE PL.DES PALMISTES INVEST	207 235,00					207 235,00
MAIRIE PL.DES PALMISTES REMUN	8 954,86					8 954,86
MAIRIE DE ST ANDRE	39 685,94				7 214,71	32 471,23
MAIRIE DE STE SUZANNE	-19,00	-19,00				
MAIRIE DE ST PHILIPPE	4 133,00					4 133,00
SIDELEC	47 900,00					47 900,00
SYNDICAT MIXTE PARC ROUTIER REUNION	-427,22	-427,22				
TOTAL	348 419,71	-446,22	19 955,32	0,00	7 214,71	321 695,90
		-0,1%	5,7%	0,0%	2,1%	92,3%

Des relances aux autres actionnaires sont effectuées régulièrement.

Des discussions sont toujours en cours concernant la poursuite ou non de la convention de mandat avec la Plaine des Palmistes, relative à la Rénovation énergétique et thermique du patrimoine bâti, signée en décembre 2018.



e) Contrats conclus hors actionnariats

Contrats conclus en dehors du cadre strict de l'article L. 1531 1 CGCT

Rappel des dispositions

L'article L.1531-1 du Code général des collectivités territoriales dispose en son alinéa 3 que « Ces sociétés [publiques locales] exercent leurs activités **exclusivement** pour le compte de leurs actionnaires et sur le territoire des collectivités territoriales et des groupements de collectivités territoriales qui en sont membres ».

La directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics a repris dans son considérant 32 les deux conditions susvisées et a fixé à un minima de 80 % le seuil des activités devant être consacrées à l'exécution des missions qui ont été confiées par la ou les collectivités qui détiennent la personne morale contrôlée.

L'article L2511-1 du Code de la Commande Publique, issu de la transposition de cette directive en droit interne, définit alors les **contrats de quasi-régie** comme des « marchés publics conclus par un pouvoir adjudicateur, y compris lorsqu'il agit en qualité d'entité adjudicatrice, avec une personne morale de droit public ou de droit privé lorsque les conditions suivantes sont réunies :

1° Le pouvoir adjudicateur exerce sur la personne morale concernée un contrôle analogue à celui qu'il exerce sur ses propres services ;

2° La personne morale contrôlée réalise plus de 80 % de son activité dans le cadre des tâches qui lui sont confiées soit par le pouvoir adjudicateur qui la contrôle, soit par d'autres personnes morales que celui-ci contrôle, soit par ce pouvoir adjudicateur et d'autres personnes morales que celui-ci contrôle ;

3° La personne morale contrôlée ne comporte pas de participation directe de capitaux privés au capital, à l'exception des formes de participation de capitaux privés sans capacité de contrôle ou de blocage requises par la loi qui ne permettent pas d'exercer une influence décisive sur la personne morale contrôlée.

Un pouvoir adjudicateur est réputé exercer sur une personne morale un contrôle analogue à celui qu'il exerce sur ses propres services, s'il exerce une influence décisive à la fois sur les objectifs stratégiques et sur les décisions importantes de la personne morale contrôlée. Ce contrôle peut également être exercé par une autre personne morale, qui est elle-même contrôlée de la même manière par le pouvoir adjudicateur¹ »

Ce contrôle analogue peut également être exercé conjointement avec d'autres pouvoirs adjudicateurs², comme cela est le cas au sein de la SPL Horizon Réunion. Les contrats de prestations intégrées conclus par la SPL Horizon Réunion avec ses actionnaires sont ainsi autrement appelés contrats ou marchés de quasi-régie.

A la lumière de la jurisprudence européenne, 20% des activités réalisées par une société publique locale seraient ainsi susceptibles d'être réalisées pour le compte de partenaires non-actionnaire, sur le marché concurrentiel.

La circulaire du 29 avril 2011 relative au régime juridique des sociétés publiques locales et des sociétés publiques locales d'aménagement précise ainsi également que « *contrairement aux SEML, les SPL et les SPLA ne peuvent pas intervenir pour le compte de personnes publiques ou privées non*

1 Article L2511-1 du Code de la commande publique

2 Article L2511-3 du Code de la commande publique



actionnaires, même dans le respect des règles de la commande publique et même à titre accessoire. ». La relation « in house », au sens de ladite circulaire suppose « un lien de dépendance institutionnel très fort [entre la société publique locale et ses actionnaires], excluant l'autonomie de [la société publique locale] ». La circulaire confirme que « Les SPL et les SPLA ne sont donc pas autorisées à exercer, même de manière très marginale, des activités pour le compte d'autres opérateurs. ».

Cas spécifiques des Appels à projets auxquels à participé la SPL

i. Le projet OMBREE

La SPL Horizon Réunion est partenaire du projet OMBREE retenu dans le cadre de l'appel à projet CEE lancé en 2019 et auquel la SPL Horizon Réunion a participé avec l'AQC – Agence Qualité Construction en qualité de porteur de projet. Les autres partenaires à ce projet sont l'association AQUAA (Guyane), le CAUE de Guadeloupe, et l'association KEBATI (Martinique).

Le programme OMBREE vise à réduire les consommations d'énergie dans les bâtiments résidentiels et tertiaires par des actions de sensibilisation d'information et de formation, sur les territoires de Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et Mayotte, avec pour objectifs de :

- Valoriser les ressources locales avec le développement d'un centre de ressource inter-outré-mer, sous la forme d'une plateforme numérique ;
- Outiller et sensibiliser les acteurs locaux, grâce à la mise en place de 40 tutoriels vidéo en accès libre, 8 guides synthétiques à destination des professionnels, plus de 80 ressources pédagogiques et l'organisation de 40 ateliers de sensibilisation et 12 restitutions publiques ;
- Proposer un incubateur de projets pour favoriser et accompagner la mobilisation des acteurs locaux ;
- Favoriser les passerelles de partage inter-outré-mer.

Le programme OMBREE (programme inter Outre-Mer pour des Bâtiments Résilients et Économes en Énergie), financé dans le cadre des CEE (certificats d'économie d'énergie) a été officialisé par l'arrêté du 3 janvier 2020.

Une convention de partenariat a alors été conclue entre la SPL Horizon Réunion et l'AQC le 16 juin 2020.

La poursuite de l'exécution du projet OMBREE a été également inscrite a posteriori dans une clause au sein du contrat de prestations intégrées n°DEECB/20200147 notifié le 28 mai 2020 et ayant pour objet la mise en œuvre de dispositifs de sensibilisation et d'accompagnement de la population réunionnaise. Cette clause stipule que « *la collectivité autorise la SPL Horizon Réunion à poursuivre l'exécution de ce projet [OMBREE] participant à la sensibilisation de la population sur la réduction de la consommation d'énergie* ».

ii. Le projet ARTMURE

Accusé de réception en préfecture 974-219740230-20220915-de-15092022-02-DE Date de télétransmission : 30/09/2022 Date de réception préfecture : 30/09/2022



La SPL Horizon Réunion est porteur du projet ARTMURE retenu dans le cadre de l'appel à projet CEE lancé en 2019 et auquel la SPL Horizon Réunion a participé avec les sociétés SOLENER (partenaire), IMAGEEN (partenaire) et EDF (financier).

Ce programme vise à développer une méthodologie et un outil pour réaliser un diagnostic thermique et énergétique personnalisé avec une dimension bioclimatique et de confort hygrothermique au sein des maisons individuelles à La Réunion.

Le programme ART-MURE (Améliorer, Rénover et favoriser la Transition des Maisons individuelles pour une Utilisation Rationnelle de l'Énergie) a été officialisé par l'arrêté du 24 janvier 2020.

Une convention de mise en œuvre du programme ARTMURE a été conclue entre l'Etat, l'ADEME, la SPL Horizon Réunion, SOLENER, IMAGEEN et EDF le 31 juillet 2020.

Un contrat de prestations intégrées ayant pour objet la mise en œuvre du dispositif ARTMURE a également été conclu avec la Région Réunion et nous a été notifié le 28 mai 2020.

Conclusions

La participation de la SPL à des appels à projets qui ne sont pas lancés par l'un de ses actionnaires ou dont la réponse ne se fait pas en partenariat avec l'un de ses actionnaires semble incertaine juridiquement.

Une telle participation pourrait être interprétée comme contraire à l'article L1531-1 du Code général des collectivités territoriale qui impose aux sociétés publiques locales de n'exercer leurs activités que pour le compte de leurs actionnaires.

Cette position a été rappelée par le Directeur juridique lors du CA du 7 décembre 2020 (page 34 du PV).

La SPL a toutefois :

- Dans le cas d'OMBREE, un lien juridique a posteriori avec un CPI Région
- Dans le cas d'ARTMURE, un CPI antérieur à la signature de la convention globale

Lors du CA du 24 avril 2021, il a été rappelé que la SPL ne répondrait plus à des appels à projets qui ne seraient pas lancés par l'un de ses actionnaires.

B. Activité en matière de recherche & développement

La société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

C. Bilan des 5 derniers exercices

Le cœur de métier de la SPL HORIZON REUNION porte sur des actions à vocation Énergie & Climat.

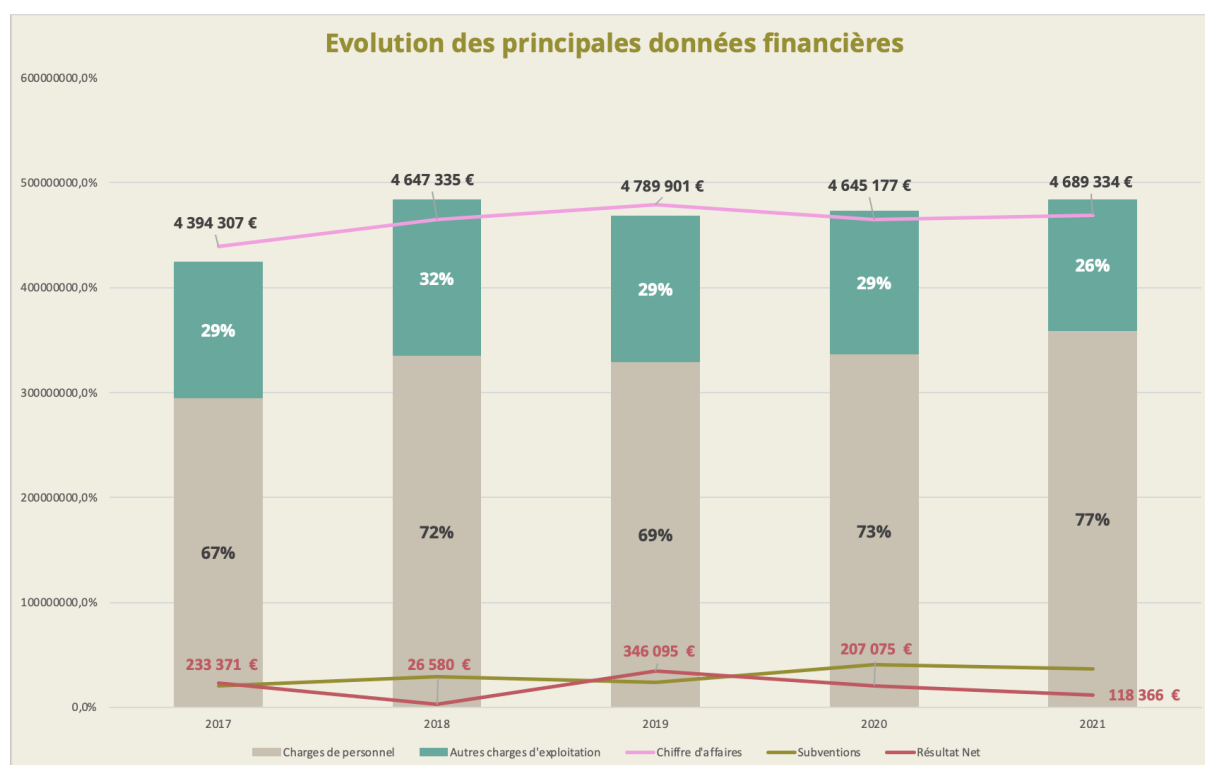
L'extension de son objet social en 2016 lui permet également d'intervenir dans les domaines de l'Environnement et de l'Aménagement durable.

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20220915-de-15092022-02-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

Toutefois, aucun contrat n'a été passé dans ces 2 champs d'intervention depuis la création de la société.

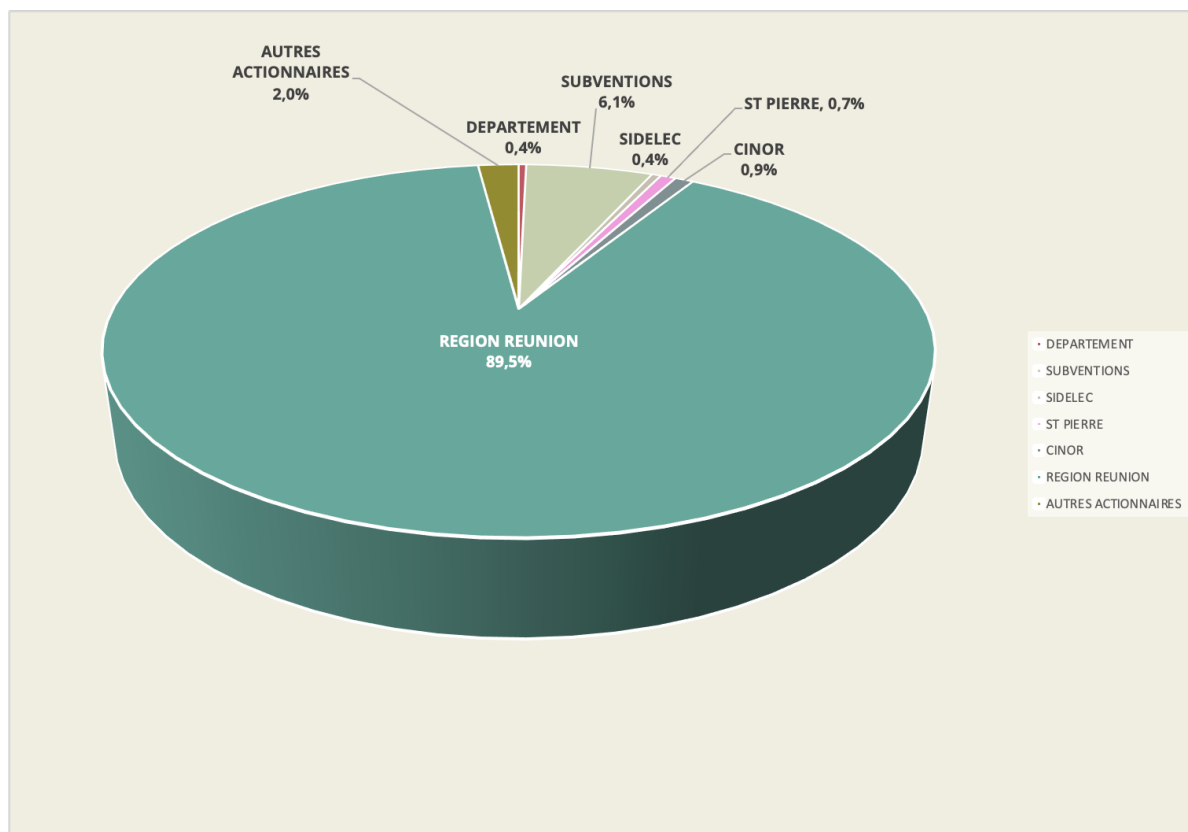
a) Chiffre d'affaires et résultat

L'évolution des principales données financières est présentée dans le graphique ci-dessous :



Le chiffre d'affaires progresse de manière significative entre 2016 et 2019. L'exercice 2020 montre une baisse de -4% du chiffre d'affaires, résultant principalement du ralentissement de l'activité pendant la période de confinement (mars à mai 2020). Toutefois, dès le 11 mai 2020, la société a mis en œuvre les actions nécessaires afin de rattraper au mieux cette période de ralentissement de l'activité. Sur 2021, le chiffre d'affaires progresse de +1% par rapport à l'exercice précédent. Les charges de personnel continuent de représenter l'essentiel des charges d'exploitation de la société.

Sur l'ensemble des années 2014 à 2017, l'actionnaire majoritaire la Région Réunion, participe pour une part largement prépondérante au chiffre d'affaires et au résultat de la société. En 2021, la part de la Région s'établit à 89% du total des produits d'activité (chiffre d'affaires + subventions), contre 88% en 2020 :



L'évolution des indicateurs financiers est présentée dans le tableau des soldes intermédiaires de gestion des 5 derniers exercices ci-dessous :



SIG en Euros	2017	% CA	% évol	2018	% CA	% évol	2019	% CA	% évol	2020	% CA	% évol	2021	% CA	% évol
+ Prestations de services	4 394 307	95,6%	31,8%	4 647 335	94,1%	5,8%	4 789 901	95,3%	3,1%	4 645 177	92,0%	-3,0%	4 689 334	92,8%	1,0%
- Sous-traitance directe	11 587	0,3%	-50,8%	143 741	2,9%	1140,6%	3 159	0,1%	-97,8%	22 940	0,5%	626,2%	17 579	0,3%	-23,4%
MARGE BRUTE GLOBALE	4 382 720	95,3%	32,3%	4 503 594	91,2%	-2,8%	4 786 742	95,2%	6,3%	4 622 237	91,5%	-3,4%	4 671 756	92,4%	1,1%
- Autres Achats et charges externes	1 120 623	24,4%	19,2%	1 165 878	23,6%	4,0%	1 185 316	23,6%	1,7%	1 154 483	22,9%	-2,6%	1 122 313	22,2%	-2,8%
VALEUR AJOUTEE	3 262 097	70,9%	37,6%	3 337 716	67,6%	-2,3%	3 601 426	71,6%	7,9%	3 467 754	68,7%	-3,7%	3 549 442	70,2%	-2,4%
+ Subventions d'exploitation	204 230	4,4%	-29,4%	289 567	5,9%	41,8%	237 805	4,7%	-17,9%	404 545	8,0%	70,1%	365 762	7,2%	-9,6%
- Impôts & taxes	169 313	3,7%	46,2%	152 003	3,1%	-10,2%	165 772	3,3%	9,1%	135 044	2,7%	-18,5%	128 201	2,5%	-5,1%
- Salaires	2 149 126	46,7%	23,0%	2 434 645	49,3%	13,3%	2 375 368	47,2%	-2,4%	2 396 525	47,5%	0,9%	2 545 994	50,4%	6,2%
- Charges sociales	806 712	17,5%	18,0%	919 947	18,6%	14,0%	918 634	18,3%	-0,1%	973 735	19,3%	6,0%	1 048 201	20,7%	7,6%
EBE	341 177	7,4%	199,2%	120 689	2,4%	-64,6%	379 457	7,5%	214,4%	366 995	7,3%	-3,3%	192 807	3,8%	-47,5%
+ Autres produits de gestion	333	0,0%	1380,7%	4 966	0,1%	1389,8%	21	0,0%	-99,6%	13	0,0%	-38,6%	263	0,0%	1895,7%
- Autres charges de gestion	6 933	0,2%	7079,0%	10 577	0,2%	52,5%	23 674	0,5%	123,8%	24 988	0,5%	5,5%	18 863	0,4%	-24,5%
+ Reprises amort., provisions, transferts de charges	101 301	2,2%	35,2%	76 329	1,5%	-24,7%	90 780	1,8%	18,9%	71 827	1,4%	-20,9%	135 923	2,7%	89,2%
- Dotations aux amortissements	76 599	1,7%	-31,1%	85 763	1,7%	12,0%	97 500	1,9%	13,7%	89 979	1,8%	-7,7%	91 457	1,8%	1,6%
- Dotations aux provisions	666			8 668	0,2%		0	0,0%	-100,0%	45 462	0,9%	N/A	75 913	1,5%	67,0%
RESULTAT D'EXPLOITATION	358 613	7,8%	361,7%	96 976	2,0%	-73,0%	349 085	6,9%	260,0%	278 407	5,5%	-20,2%	142 761	2,8%	-48,7%
+ Produits financiers	22 219	0,5%	190,1%	17 266	0,3%	-22,3%	29 030	0,6%	68,1%	8 885	0,2%	-69,4%	0	0,0%	-100,0%
- Charges financières	109 524	2,4%	218,7%	73 165	1,5%	-33,2%	77 002	1,5%	5,2%	64 100	1,3%	-16,8%	7 370	0,1%	-88,5%
RESULTAT COURANT	271 309	5,9%	432,5%	41 077	0,8%	-84,9%	301 112	6,0%	633,0%	223 192	4,4%	-25,9%	135 391	2,7%	-39,3%
+ Produits exceptionnels	9 520	0,2%	0,08	60 569	1,2%	5,36	80 255	1,6%	0,33	31 699	0,6%	-0,61	5 550	0,1%	-82,5%
- Charges exceptionnelles	47 458	1,0%	-52,2%	80 066	1,6%	68,7%	41 522	0,8%	-48,1%	56 566	1,1%	36,2%	22 575	0,4%	-60,1%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-37 938	-0,8%	-58,0%	-19 497	-0,4%	-48,6%	38 732	0,8%	-298,7%	-24 867	-0,5%	-164,2%	-17 025	-0,3%	-31,5%
+ Crédit d'impôt				5 000			6 250			8 750					
RESULTAT NET AVANT IMPOT	233 371	5,1%	-692,0%	26 580	0,5%	-88,6%	346 095	6,9%	1202,1%	207 075	4,1%	-40,2%	118 366	2,3%	-42,8%

- Le chiffre d'affaires issu des prestations de service progresse de +7% entre 2017 et 2021, compte tenu de l'évolution du volume de commandes sur les 5 années d'activité.
- Le montant des subventions d'exploitation s'établit à 366 K€ en 2020, principalement en raison de l'action ARTMURE.
- La part des frais généraux (autres achats et charges externes) sont maîtrisés, passant de 22,9% en 2020 à 22,2% en 2021.
- Au niveau des salaires, la hausse de +6,2% sur l'année 2021 résulte de :
 - l'octroi d'un 13^e mois à l'ensemble des salariés ayant plus de 24 mois d'ancienneté au 1er janvier de l'année N+1, quel que soit le type de contrat (cette disposition est incluse dans l'accord d'entreprise signé le 30/04/2021) ;
 - l'octroi du Forfait mobilité durable (également inclus dans l'accord d'entreprise) ;
 - l'octroi d'une prime « Macron » de 100 € nets à l'ensemble des salariés, exonérée de charges salariales et patronales, sur le mois de décembre 2021.

b) Capitaux propres

Compte tenu des difficultés rencontrées sur les premiers exercices d'activité, la société a disposé, jusqu'en 2021, de capitaux propres inférieurs à la moitié de son capital.

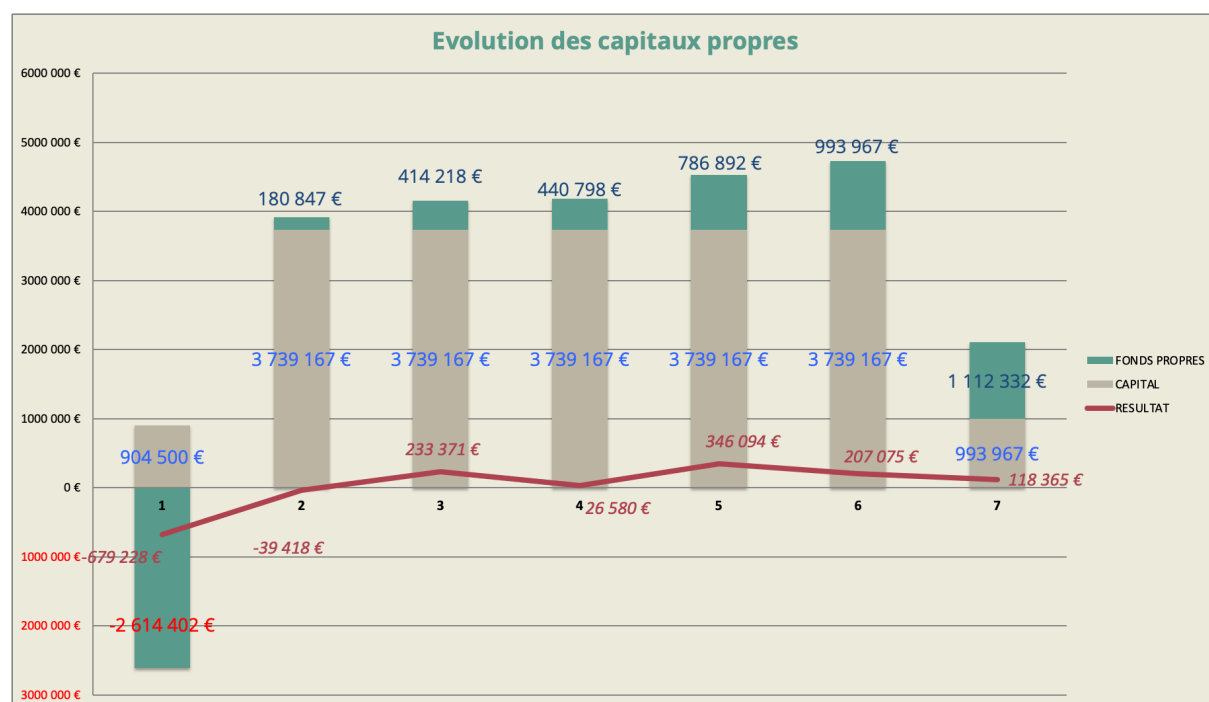
Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20220915-de-15092022-02-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

L'augmentation de capital intervenue en 2016 et les résultats en progression ont permis de remonter les fonds propres à un niveau positif, mais restant inférieur au seuil de 50% du capital social.

Une procédure de **réduction de capital** a été initiée au cours de l'année 2020, sur proposition du Conseil d'administration du 10 août 2020, afin de se conformer à la législation en vigueur (article L.225-248 du Code de commerce).

Une Assemblée générale extraordinaire a statué le 30/06/2021 sur la réduction de capital motivée par les pertes : au terme de la procédure, le capital social s'établit à 993 967 €. La valeur nominale des actions est passée de 100 € à 26,58235 €.

en Euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CAPITAL	904 500 €	3 739 167 €	3 739 167 €	3 739 167 €	3 739 167 €	3 739 167 €	993 967 €
RESULTAT	679 228 €	39 418 €	233 371 €	26 580 €	346 094 €	207 075 €	118 365 €
FONDS PROPRES	2 614 402 €	180 847 €	414 218 €	440 798 €	786 892 €	993 967 €	1 112 332 €
> 50% Capital social	-289%	5%	11%	12%	21%	27%	112%
Déficits antérieurs	3 518 902 €	3 558 320 €	3 324 949 €	3 298 369 €	2 952 275 €	2 745 201 €	0 €



La société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au cours des 3 derniers exercices.

c) Tableau des résultats des 5 derniers exercices

En Euros	2017	2018	2019	2020	2021
1. Situation financière en fin d'exercice					
a) CAPITAL SOCIAL au 31 décembre	3 739 167	3 739 167	3 739 167	3 739 167	993 967
b) NOMBRE D' ACTIONS au 31 décembre	37 392	37 392	37 392	37 392	37 392
2. Résultat global des opérations					
a) CHIFFRE D'AFFAIRES HT CPI au 31 décembre	4 394 307	4 647 335	4 789 901	4 645 177	4 689 334
b) SUBVENTIONS au 31 décembre	204 230	289 567	237 805	404 545	365 762
c) Résultat avant impôt, amortissements et provisions	304 270	75 010	411 517	342 694	286 295
d) Impôt sur les sociétés	0	0	0	0	0
e) Résultat après impôt, amortissements et provisions	233 371	26 580	346 095	207 075	118 364
f) Montant des résultats distribués	0	0	0	0	0
3. Résultat des opérations réduit à une seule action en euros					
a) Résultat après impôt mais avant amortissements et provisions	8,14	2,01	11,01	9,16	7,66
b) Résultat après impôt, amortissement et provision	6,24	0,71	9,26	5,54	3,17
c) Dividende versé à chaque action	0	0	0	0	0
4. Personnel					
a) Effectif moyen de l'exercice	45	53	51	49	51
b) Montant de la masse salariale	2 955 838	3 354 592	3 294 002	3 370 260	3 594 195
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	0	16 412	18 467	21 295	19 361

D. Perspectives d'avenir et Budget 2022

Les hypothèses de budget pour l'exercice 2021 sont basées sur une continuité de l'enveloppe de commandes actuelle.

Le budget synthétique est présenté comme suit :

En €uros	BUDGET 2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires CPI	4 689 334	4 689 334	4 645 177	4 789 901
Chiffre d'affaires Subventions	408 427	305 762	404 545	228 403
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	5 097 761	4 995 095	5 049 722	5 018 304
Autres produits & subv° contrats aidés	81 214	196 187	0	9 402
SALAIRES	2 554 773	2 545 994	2 396 525	2 375 368
CHARGES SOCIALES	1 067 064	1 048 201	973 735	918 634
Achats	99 258	92 705	87 950	85 202
Services Extérieurs	776 738	777 185	809 865	770 582
Autres charges externes	384 594	456 235	368 196	363 062
Impôts & Taxes	137 812	128 201	135 044	165 772
RESULTAT D'EXPLOITATION	158 737	142 759	278 407	349 085
Résultat financier	-53 479	-7 370	-55 214	-47 973
Résultat exceptionnel	-10 000	-17 025	-24 867	38 732
Crédit d'impôt	0	0	-8 750	-6 250
RESULTAT NET	95 258	118 364	207 075	346 094

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20220915-de-15092022-02-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022



- Chiffre d'affaires : le CA 2022 est équivalent à celui de 2021 ;
- La hausse des charges de personnel tient compte d'embauches et de reconduction de CDD identifiées comme nécessaires à la réalisation des objectifs du plan solaire régional ;
- Les autres charges externes restent stables ;
- Le résultat financier correspond principalement aux intérêts Dailly ;
- A date, aucune information ne permet d'anticiper un résultat exceptionnel.

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20220915-de-15092022-02-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022